Le 1er octobre 2026

Déchèteries : une solution provisoire pour les textiles usagés afin de faire face à la défaillance de la filière.

Face à la crise nationale de la filière de collecte et de recyclage des textiles usagés et à l'arrêt, depuis la fin de l'année 2025 de la collecte habituellement financée par l'éco-organisme de la filière textile, Cholet Agglomération met en place une solution **provisoire** dans l'ensemble de ses déchèteries : le dépôt en déchèterie.

Cette mesure vise à permettre aux habitants d'évacuer leurs textiles usagés dans de bonnes conditions, en attendant un retour à la normale de la situation.

Quels textiles déposer ?

Les usagers peuvent déposer dans cette benne :

- Les vêtements usagés ;
- Le linge de maison (draps, serviettes, nappes, rideaux, etc.) ;
- Les chaussures attachées par paire ;
- Les textiles abîmés, déchirés ou fortement usés.

Les textiles doivent être propres et déposés en vrac ou dans des sacs transparents afin de faciliter leur prise en charge.

Les matières collectées seront ensuite orientées vers une filière de valorisation en Combustible Solide de Récupération (CSR), permettant de produire de l'énergie en substitution aux énergies fossiles, tout en limitant l'enfouissement des déchets.

Cette solution transitoire permet d'assurer une continuité de service aux habitants, dans l'attente de la réorganisation de la filière nationale.

Cholet Agglomération rappelle que les textiles ne doivent pas être jetés dans la poubelle des ordures ménagères résiduelles (bac couvercle marron). En effet, cela génère des coûts de traitement supplémentaire pour la collectivité et entraîne des difficultés de fonctionnement dans les centres de traitement.

Privilégier le réemploi lorsque c'est possible

Cholet Agglomération rappelle que, lorsqu'ils sont encore en bon état, les vêtements, chaussures et textiles peuvent avoir une seconde vie. Les habitants sont donc invités à privilégier les structures de réemploi et de solidarité, telles que les écocycleries, les ressourceries ou les associations locales.

Contact presse :
dstephan@choletagglomeration.fr

Réduire les déchets dès l'achat

Au-delà des solutions de collecte et de valorisation, Cholet Agglomération rappelle que la meilleure façon de réduire les déchets textiles reste de limiter leur production à la source. Les habitants sont ainsi invités à privilégier l'achat de vêtements, chaussures et linge de maison, conçus pour durer et être réparés ou réutilisés.

À l'inverse, les articles issus de la "fast fashion" ou de "l'ultra fast fashion", souvent vendus à très bas prix et dotés d'une durée de vie limitée, génèrent des quantités importantes de déchets textiles et exercent une pression croissante sur les filières de collecte et de traitement. En adoptant des pratiques de consommation plus responsables, chacun peut contribuer à préserver les ressources naturelles et à réduire son impact environnemental.

Contact presse :
dstephan@choletagglomeration.fr